

# DELIBERA CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/08/2020

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation  
18/08/2020

Date d'affichage  
11/08/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

25/08/2020

et publication du :

25/08/2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit août, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

### Étaient présents :

Mme BADAROUX Julie, M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Chloé, Mme DOS SANTOS Christine, M. HUGON Lionel, M. JOPPART Eric, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul

### Procuration(s) :

Mme DIDIER Françoise donne pouvoir à M. BORIE Jean-François, M. ROUX Vincent donne pouvoir à M. QUENTIN Régis

### Étai(ent) absent(s) :

### Étai(ent) excusé(s) :

Mme DIDIER Françoise, M. ROUX Vincent

A été nommé comme secrétaire de séance : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL03\_18082020

Objet : Tarif emplacements Marché

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la création, de façon informelle et sans cadre précis, d'un marché hebdomadaire dominical, allée de la Gare depuis environ 3 ans.

Il expose qu'il convient de définir le tarif de l'emplacement du marché dominical et valider la création d'une commission paritaire chargée de la gestion du marché.

Il précise la composition de ladite commission paritaire : 3 représentants de la mairie et 2 représentants des exposants du marché, à savoir :

Représentants Mairie : M. Jean-François BORIE  
M. Eric JOPPART  
M. Régis QUENTIN

Représentants exposants : Mme Pascale LECONTE  
M. Gérald DESCHANELS

Après consultation de la commission, il propose le tarif des emplacements suivant :

Pour les abonnés : - de 0 à 5 m : 2 €  
- au-delà de 5 m : 1 € supplémentaire  
- prise électrique : 1 €

Pour les passagers : le double du tarif des abonnés

Entendu l'exposé du Maire, vu le projet de règlement du marché, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE le tarif des emplacements du marché hebdomadaire suivant :

Pour les abonnés : - de 0 à 5 m : 2 €  
- au-delà de 5 m : 1 € supplémentaire  
- prise électrique : 1 €

Pour les passagers : le double du tarif des abonnés

Il conviendra de créer un Registre pour inscrire les abonnés et un carnet à souches pour les passagers.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à BEAULIEU  
Le Maire,  
JF BORIE,

